



Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
23

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 9 décembre 2025

Conseillers
en fonction :

22

Conseillers présents :

16

Date d'envoi de la
convocation :
5 décembre 2025

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine GRESSET

Présents :

Mme Christelle BARTHEL ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Patricia CANTERI ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; M. Jean-Paul LARISCH ; Mme Angèle LIPPOLIS ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Sabine RONGVAUX ; Mme Marie WUJEK ; M. Benoit ZIMMERMANN

Absents excusés :

Mme Nicole BURGER (donne procuration à M. Patrick GRELOT)
M. Bruno FREUDL (donne procuration à Mme Patricia FAGNONI)
Mme Sandra ILLG (donne procuration à Mme Régine GRESSET)
M. Eric BOILEAU (donne procuration à M. Luc GIAMBERINI)
M. Patrick SILOV TEPIC (donne procuration à M. Benoit ZIMMERMANN)
M. Laurent GARCIA (donne procuration à Mme Marie WUJEK)

Absents non-excusés :

DCM N°15 : Signature avec la CCHCPP d'une convention de prestation externalisée relative à la paie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Courcelles-Chaussy de recourir à une prestation de service auprès de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP) concernant l'établissement des fiches de paie et des déclarations sociales nominatives ;

Entendu l'exposé suivant :

Compte tenu du départ en retraite de la responsable chargée des paies et de la restructuration du service guichet unique/ressources humaines, il y a lieu de sécuriser l'établissement des fiches de paie et des déclarations sociales nominatives, en confiant cette prestation de service à la CCHCPP.

Ce service sera facturé par la CCHCPP au tarif de 5 € par fiche de paie ou d'indemnité, déclaration sociale nominative incluse.

La Commune peut également demander à la CCHCPP des simulations de paie. Le tarif de cette prestation est de 2 € par simulation effectuée.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

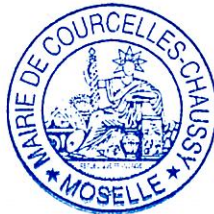
- **CONFIE** la prestation de service à la CCHCPP pour l'établissement des fiches de paie et des déclarations sociales nominatives.
- **APPROUVE** la convention de prestation de service relative à la « paie à façon » ci-jointe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,

COURCELLES-CHAUSSEY, le 11 décembre 2025

Le Maire,



LUC GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*